N° 984 — 3e Année. CINQ CENTIMES Lundi 15 Juin 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 18
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES .... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES .... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS .... 0 fr. 75 —
LOCALES .... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux du Journal; à Lille, 51, rue Nationale; à PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, pour toute la BELGIQUE et la HOLLANDE, à la Société anonyme de Publicité générale, 5, rue Auguste Orts.

TÉLÉPHONE

RETRAITES OUVRIÈRES

L'économie générale du projet de loi sur l'institution d'une caisse nationale des retraites pour les ouvriers peut se résumer ainsi : la contribution versée par l'ouvrier et prise sur son salaire compose les trois dixièmes des ressources nécessaires à assurer le capital indispensable ; trois autres dixièmes sont fournis par le patron et l'Etat prend à sa charge les deux tiers des versements additionnés du patron et de l'ouvrier, soit quatre dixièmes.

Cette contribution des quatre dixièmes à fournir par l'Etat a fait jeter les hauts cris à bon nombre de nos confrères parmi lesquels se trouvent des partisans convaincus et ardents de la loi. M. de Cassagnac, qui est l'homme de toutes les exagérations, a profité de cette émotion pour monter sur ses grands chevaux et déclarer, avec la suffisante ignorance qui le caractérise, que le projet de loi présenté par M. Constans coûterait chaque année, un milliard, — pas un sou de moins — à la France.

Venant de la part de M. de Cassagnac, une pareille énormité n'étonnera personne. Mais, parlons de choses sérieuses.

La loi coûtera cher à mettre en pratique, soit, mais il ne faut pas s'arrêter trop longtemps à cette considération, car elle est loi juste et nécessaire.

Les conditions de l'existence pour l'ouvrier, ne sont pas ce qu'elles étaient il y a trente ou quarante ans. Partout ou presque partout, la machine a remplacé le bras de l'homme, multipliant les chances d'accidents, viciant l'air, précipitant les mouvements et augmentant la dépense des forces. Autour de l'usine, des chaudières en ébullition, des cheminées vomissant des nuages de fumée opaque, les maisons ouvrières se sont groupées afin que le travailleur, aux dépens de son hygiène, pût gagner du temps.

De tout ceci il résulte qu'à l'âge où l'ouvrier d'il y a cinquante ans était encore en possession de ses forces, le travailleur actuel est incapable de gagner sa vie. Ses bras sont trop faibles, sa vue est moins nette, ses forces s'épuisent. Alors, c'est la mort lente, la consomption, à moins que le pauvre homme ne tende la main, quitte à avoir maille à partir avec messieurs les juges correctionnels.

Pour éviter que le travailleur soit mis, quand ses forces s'en vont, dans une aussi cruelle alternative, il faut développer chez lui l'esprit de prévoyance et le forcer à économiser afin de le protéger contre la misère et l'indigence fatale des vieux jours.

De même que nous considérons comme une nécessité qui s'impose au gouvernement républicain de réagir contre les néfastes et décevantes théories du libre-échange, de même, nous pensons qu'il faut inspirer à la classe ouvrière l'esprit de prévoyance qui lui manque aujourd'hui et lui assurer le pain du lendemain.

Pour obtenir un pareil résultat, il faudra dépenser beaucoup d'argent, soit ; mais il est des problèmes sociaux qu'il ne faut jamais aborder de biais si l'on ne veut s'exposer à éprouver de terribles déconvenues. Il ne s'agit pas de mettre en pratique quelque expédient batard dicté par les promoteurs d'un socialisme d'Etat quelconque : il faut que le gouvernement prenne des engagements fermes et qu'il les exécute loyalement en versant la quote-part qu'il s'impose de fournir à la caisse des retraites ouvrières.

En fixant cette quote-part, M. Constans s'est basé sur des précédents. Il y a des sociétés industrielles, des compagnies de chemins de fer et d'assurance, où la retraite des agents est fixée précisément sur les calculs qui ont servi de base au projet ministériel. Nous pourrions citer, entre autres, une compagnie d'assurances, où, à chaque retenue de cinq francs faite à l'employé vient s'ajouter une somme de dix francs versée par la caisse. D'où il résulte que, dans cette société, le capital contribue à la retraite des travailleurs employés par lui, dans la proportion de deux contre un, et qu'au bout de quelques années, il aura fait un sacrifice, par exemple de deux mille francs, tandis que son agent n'aura subi qu'une retenue de mille francs, et aura, par conséquent, fait un sacrifice moitié moindre.

Par conséquent, l'Etat reste encore, à ce point de vue, au-dessous de l'initiative privée.

Et qu'on ne vienne pas dire que l'argent employé ainsi recevra une détestable destination. Le budget d'une démocratie ne doit pas, ne peut pas, comme disait un de nos confrères, ressembler au budget monarchique et il faut choisir entre les deux tant au point de vue des dépenses qu'au point de vue de l'assiette de l'impôt. Nos travaux publics et nos écoles nous coûtent déjà terriblement cher. Nous ne nous en plaignons pas. C'est encore du socialisme d'Etat et du meilleur.

Et puis, il faut bien espérer que nous n'aurons pas à tirer de nos poches tous les ans, jusqu'à la fin des siècles, le milliard que nous coûte la guerre en expectative.

Le jour où cette saignée annuelle sera supprimée, nous pourrons doter les œuvres sociales et éteindre notre dette progressivement. Ce sera là une besogne agréable à accomplir. Pourquoi n'en ferions-nous pas l'apprentissage — pour la première partie dès maintenant en jetant les bases d'un ensemble de mesures réparatrices destinées à soulager les vaincus de la lutte pour la vie ?

Commençons à mettre en pratique tout doucement, avec les maigres ressources dont nous disposons. Nous prouverons ainsi aux ouvriers que la République s'occupe d'autres choses que de quémander leurs bulletins et qu'elle s'intéresse à leur sort.

Plus tard, quand le cauchemar des luttes fratricides aura disparu, on songera à la poule au pot ; assurons, en attendant, le morceau de pain quotidien.

Albert LEROY.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 13 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Carnot.

M. de Freycinet, absent de Paris, n'assistait pas au conseil.

M. Bourgeois a entretenu ses collègues de la situation de l'école des arts décoratifs, au sujet de laquelle une question lui a été posée jeudi au Sénat.

M. Bourgeois a été autorisé à préparer un projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire pour la reconstruction de cette école.

M. Yves Guyot a ensuite fait connaître que le Sénat devait discuter, la semaine prochaine le projet relatif aux travaux du port du Havre et de la Basse-Seine.

M. Barbey a fait signer ensuite des promotions dans le corps de l'infanterie de marine.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient à la date du 13 Juin :

AVANT LA SÉANCE

La Commission du budget

La commission du budget s'est réunie sous la présidence de M. Casimir Périer.

Au début de la séance, M. Casimir Périer a, de nouveau appelé l'attention de la commission du budget sur l'état de ses travaux.

Il a constaté que la commission n'avait, à l'heure présente, réglé définitivement que six budgets ; que, pour six autres, l'examen n'était pas achevé, et que treize autres n'avaient été jusqu'ici l'objet d'aucune communication de la part des rapporteurs.

Il a ajouté que, pour commencer en octobre la discussion du budget, tous les rapports y compris le rapport général, devaient être déposés avant les grandes vacances.

La discussion, en effet, ne peut pas s'ouvrir, sans que ceux qui veulent y prendre part ou la suivre, aient pu connaitre et étudier les conclusions de la commission.

Il y a un mois, la résolution avait été prise de tenir, deux fois par semaine, des séances supplémentaires le matin. Elle n'a pu être mise à exécution, les rapporteurs n'étant pas prêts à saisir la commission de leur travail. A l'heure présente, la commission court le risque de s'égarer dans les détails et de perdre de vue ce qui est son œuvre propre.

M. Casimir Périer s'excuse de recourir à tous les moyens en son pouvoir pour que la commission remplisse son mandat dans les détails voulus. Il avait le devoir de la prévenir que, si elle veut être prête à temps et ne pas seulement contrôler les dépenses, mais discuter et adopter une politique financière, il faut qu'elle change sans retard, sa méthode de travail.

Ajoutons que pour remédier aux absences répétées d'un grand nombre de membres, le président va remettre en vigueur l'article 21 du règlement, aux termes duquel on doit publier après chaque séance, au *Journal officiel*, les noms des membres qui étaient présents et de ceux qui étaient absents.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. **Peytral**, vice-président.

Régime des Sucres

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi (urgence déclarée), adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, concernant le régime des sucres.

La Chambre, après avoir adopté les quatre premiers articles, rétablit son article 5, supprimé par le Sénat, qui rétablit le déchet de 15 0/0 pour la campagne courante sans attribution spéciale aux agriculteurs.

L'ensemble du projet est ensuite adopté par 258 voix contre 121.

La Chambre adopte sans discussion le projet de loi tendant à accorder des encouragements et des primes à la sériciculture et qui porte de 25 à 50 centimes les primes données à la sériciculture.

Le tarif général des douanes

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du tarif général des douanes.

La Chambre s'est arrêtée au numéro 34 (Œufs : œufs de volaille et de gibier).

La commission propose 10 francs et 6 francs par cent kilog., d'accord avec le gouvernement.

Les chiffres de la commission sont adoptés.

Œufs de vers à soie : l'exemption est prononcée.

Numéro 35 (lait par 100 kilos). Le chiffre de la commission est de 5 fr. et 2 fr. 50.

M. Bigot, rapporteur, annonce que le gouvernement, qui demandait l'exemption, s'est rallié au chiffre de la commission.

La commission a accepté un article du traité franco-belge qui laisse introduire en franchise le lait des vaches nourries dans des pâturages situés dans un rayon de dix kilomètres au-delà de la frontière, à condition que cette introduction en franchise ne dépasse pas un rayon égal.

Le chiffre de la commission est adopté ainsi que sur le n° 35 bis (lait concentré pur) sur lequel elle propose 10 et 5 fr.

N° 36 (fromages). Pour les fromages de pâte molle le chiffre de la commission est de 25 fr. et 15 fr. ; pour les fromages de pâte dure, le chiffre de la commission est de 30 fr. et 20 fr.

Les chiffres de la commission sont adoptés.

N° 37 (beurre frais ou fondu, beurre salé. Les chiffres de la commission, 13 fr. et 6 fr. par cent kilos sont adoptés.

N° 38 (miel), chiffre de la commission, 15 fr. et 10 fr. Adopté.

N° 39 (Guano et autres engrais y compris le noir animal). L'exemption est prononcée.

N° 40 (os calcinés à blanc). L'exemption est prononcée.

N° 41 (noir d'os). Chiffres de la commission 1 et 2 fr., adoptés.

N° 42 (oreillons), n° 43 (autres produits et dépouilles à l'état brut). L'exemption est prononcée.

N° 44 (produits de pêche française). L'exemption est prononcée.

N° 45 (poissons frais salmonidés).

La commission propose 15 francs et 10 francs. Adopté.

Sur les autres poissons d'au douce, elle propose 10 fr. et 5 fr. — Adopté.

Poissons de mer, chiffre de la commission 5 fr. et 20 fr. — Adopté.

N° 46 (poissons secs, salés ou fumés, morues y compris le stockfish et klippeisch) ; chiffre commission, 60 fr. et 48 fr. — Adopté.

Harengs, 20 fr. et 15 fr. ; autres poissons secs, etc., 30 fr. et 25 fr. Adoptés.

N° 47 (poissons conservés au naturel, marinés ou autrement préparés, y compris le poids des récipients formant l'emballage intérieur) ; chiffre de la commission 30 fr. et 25 fr.

M. Hénion développe un amendement tendant à élever ces droits à 45 fr. et à 40 fr.

M. **Lecour**, au nom de l'industrie nantaise, appuie l'amendement Hénion.

M. Disler, commissaire du gouvernement, soutient les chiffres 20 et 15 fr.

M. Villebois-Mareuil se rallie à l'amendement Hénion ; il estime que le droit prohibitif s'impose. Nous ne pouvons hésiter à protéger les hommes dont nous avons besoin pour la défense nationale ; nos pêcheurs ne demandent pas mieux de continuer la lutte contre la concurrence étrangère : mais nous ne leur rendons pas la lutte impossible.

L'orateur conclut à l'adoption des chiffres de 20 et 25.

M. Hénion monte à la tribune et recommande à la Chambre les intérêts de la démocratie maritime (Très bien, à l'extrême gauche).

Le scrutin est ouvert sur l'amendement qui est repoussé par 360 voix contre 143.

Un autre amendement sur les chiffres de la commission 30 et 35 est combattu par le gouvernement.

Les chiffres de la commission sont adoptés par 358 voix contre 154.

Sur les poissons conservés, marinés ou autrement préparés, il y a quatre amendements. La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

M. Jules Roche dépose un projet qui est renvoyé à la commission du travail.

La Chambre fixe un ordre du jour pour mercredi prochain, l'interpellation Laur et Chiché, proposition sur les risques et accidents dont les ouvriers sont victimes etc.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

POURSUITES
contre les administrateurs de Panama

Paris, 13 juin. — L'instruction sur l'affaire du Panama continue.

On ignore encore le nom des administrateurs poursuivis.

Le réquisitoire porte en effet : Contre MM. Ferdinand de Lesseps, Charles de Lesseps et autres. On ne connaîtra les noms des administrateurs poursuivis qu'après la fin de l'instruction.

HAUTE TRAHISON

Dans l'affaire de la mélinite les plaidoiries ont été interrompues à 6 heures pour être reprises lundi à onze heures, rien n'a transpiré des débats.

La succession Lanessan

Paris, 13 juin. — Une réunion des comités Collin et Lampué s'est tenue hier soir, salle Josserand, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, sous la présidence de M. Avronsart, assisté de M. Collin, conseiller municipal.

Après avoir examiné la situation électorale résultant du retrait de la candidature Sigismond Lacroix, le comité qui patronnait ce dernier a proposé au choix de l'assemblée M. Doumerc, ancien député de l'Aisne, chef du cabinet du président de la Chambre des députés.

Après un débat de courte durée, l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité, moins cinq voix :

« Les républicains radicaux socialistes de la 2e circonscription du 5e arrondissement, dans la réunion organisée par les comités radicaux socialistes, le vendredi 12 juin courant.

» Considérant que l'émiettement des forces du parti radical amènerait fatalement le triomphe de l'opportunisme.

» Engagent vivement le citoyen Doumerc, au nom de l'intérêt supérieur de la République démocratique et sociale, d'être leur porte-drapeau à l'élection législative du 28 juin courant. »

Une délégation a été nommée immédiatement pour aller truver au Palais-Bourbon M. Doumerc, et lui demander son acceptation.

L'affaire du « Seignelay »

Toulon, 13 juin. — On annonce la mise en retrait d'emploi de M. le capitaine de vaisseau Conneau qui commandait l'aviso le *Seignelay* lorsqu'il s'est échoué sur la côte de Jaffa.

Au retour de son navire à Toulon, cet officier dut comparaître devant un conseil d'enquête composé des capitaines de vaisseau Maire et Douzans et présidé par le contre-amiral Rocomaure, major de la flotte.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

UN VIEUX BRAVE. — Paris, 13 juin. Encore un ancien combattant de juillet qui s'éteint.

Le doyen de cette glorieuse légion, M. Delattre est mort hier à Paris, en son domicile, rue des Panoyaux.

Il avait quatre-vingt onze ans, et l'an dernier, il avait fait le pélérinage de la colonne de juillet à la tête de ses anciens compagnons Ses obsèques seront célébrées demain ; on pourra y voir les quelques survivants des Trois Glorieuses.

AGRANDISSEMENT DE LA BANQUE DE FRANCE. — Paris, 13 juin. — On annonce que la Banque de France vient d'acheter à la Foncière, compagnie d'assurences contre l'incendie, l'immeuble de la place Ventadour, dont une partie est occupée par les trois « Foncière », et l'autre par la Banque d'Escompte de Paris. Cette vente serait faite au prix de sept millions cinq cent mille francs qui comprend l'indemnité que la Foncière aura à payer à la Banque d'Escompte de Paris pour la résiliation de son bail et pour son déplacement.

La Banque de France se proposait d'établir dans cet immeuble, ses services de dépôt de titres et d'avances sur titres.

Nouvelles Etraugères

L'ARMÉE ITALIENNE

Rome, 13 juin. — Le *Popolo romano* dit, à propos de la discussion du budget de la guerre à la Chambre, que la nécessité s'impose d'une réduction des effectifs à neuf corps d'armée. En en conservant douze, on s'expose à des difficultés et des embarras incessants.

Pour conserver douze corps d'armée, le ministre de la guerre est forcé, en raison de la situation financière, à recourir à des expédients qui ne profitent à la cohésion ni à la bonne organisation de l'armée.

Actuellement, les corps sont incomplets sans leurs accessoires, tandis qu'avec dix corps complets dans tous leurs annexes, on aurait une armée bien organisée et bien compacte. Certes, douze corps conviendraient mieux aux exigences de la défense du territoire, mais il faut malheureusement compter avec la situation financière qui ne permet pas de disposer des crédits nécessaires.

Pour les entretenir dans l'état actuel, le ministre est astreint à user d'expédients, retardant l'appel des classes, les renvoyant avant terme, et ajournant la fabrication des nouvelles armes. Cette façon de faire ne sera jugée bonne par personne. Donc, la réduction à dix, voire même à neuf corps d'armée s'impose.

UN VÉTÉRAN DU CRIME

Rome, 13 juin. — On vient de mettre en liberté, à l'âge de 83 ans, le fameux chef d'une bande de brigands, Nocchia, qui a vécu 60 ans dans la prison de Nisida.

Nocchia a tué, pendant sa vie de brigand, une vingtaine de personnes. Dans la prison, il a tué un prêtre, son confesseur, et un médecin.

Détail piquant : ce fameux Nocchia avait été condisciple de Léon VIII au collège de Montefiascone, et comme il était un excellent mathématicien, le directeur du collège l'avait chargé de donner des leçons à ses jeunes camarades, parmi lesquels se trouvait le jeune Joachim Pecci, qui est actuellement le pape Léon XIII.

TEMPÊTE SUR LA MER DU NORD

Berlin, 13 juin. — Une tempête terrible sévit dans la mer du Nord. De nombreux naufrages sont signalés.

LE PRINCE DE GALLES

Londres, 13 juin. — Le bruit court que le prince de Galles abdiquerait en faveur de son fils. — Sous toutes réserves.

Insurrection aux îles Sandwich

San-Francisco, 13 juin. — Suivant les nouvelles apportées ici par le steamer « Maripia », qui revient d'Aonolulu, on y parle d'une nouvelle insurrection dont les chefs seraient MM. Busch et Wilcose. Ce dernier serait la cheville ouvrière du mouvement actuel.

La reine fait en ce moment le tour de l'île à bord d'un petit navire à vapeur : et le but des conspirateurs serait de la capturer et de la garder prisonnière jusqu'à ce qu'elle ait accepté certaines modifications à la Constitution en vue de conférer aux nationaux des droits plus étendus.

L'*Adversiter* journal populaire, signale l'imminence de la révolution ; par contre, l'organe du gouvernement dément que l'ont ai à redouter rien de tel.

CONSEIL DE PRÉFECTURE
DU NORD

L'Affaire des Entrepreneurs

Hier ont été appelés de nouveau devant le conseil de préfecture les procès depuis si longtemps engagés entre l'administration préfectorale et MM. Lefebvre et Ghislain, entrepreneurs.

Le Conseil est présidé par M. Facon ayant pour assesseurs MM. Ricard et Salmon.

M. Guérin, secrétaire-général de la Préfecture occupe le siège de commissaire du gouvernement.

M. Baggio représente les entrepreneurs. M. le Préfet du Nord est représenté par M. Nivart, avocat au Conseil d'Etat assisté de M. l'agent-voyer en chef du département.

Au début de l'audience, M. le président résume la question soumise au conseil.

La première affaire est celle de M. Victor Lefebvre, entrepreneur, à Emmerin.

M. Victor Lefebvre fut déclaré adjudicataire des travaux de remaniement de la chaussée du chemin d'intérêt commun n° 149 dans la traversée d'Ostricourt ; le pavage, d'après le devis, devait être exécuté sur une longueur de 1,200 mètres et une largeur de 3 mètres.

Au centre de la commune une partie de la chaussée était extrêmement défectueuse : pour faire disparaître cette partie, l'entrepreneur fit une longueur de 1.627 m. 75 représentant une surface totale de 5.079 mètres carrés 605.

Cette surface équivaut à une longueur de 1.693 mètre 20 sur une largeur uniforme de 3 mètres ; c'est donc en somme une longueur supplémentaire de 493 mètres 20 qui a été faite soit une augmentation des 2/5 environ sur les prévisions.

L'entrepreneur remplaça par des pavés de 16/18 les pavés 14/16 prévus au devis. De plus certaines réductions durent être faites sur d'autres parties du travail pour équilibrer les dépenses supplémentaires qui avaient été faites sans l'autorisation préfectorale.

Le décompte dressé par l'agent-voyer principal, fut fictivement établi pour la longueur prévue de 1200 et soumis le 10 janvier 1888 à l'approbation de M. le Préfet qui y mit sa signature le 10 octobre de la même année.

Depuis lors le décompte fut reconnu inexact ; M. le Préfet du Nord sollicita du Conseil de préfecture un redressement de compte et l'affaire fut plaidée dans l'audience du 17 juin 1889, par Me Nivart et Me Baggio, qui tombèrent d'accord pour demander une expertise.

M. Lefebvre choisit comme expert M. Decrosse, architecte à Lille ; l'administration préfectorale et le conseil de préfecture désignèrent MM. Casemant, agent-voyer en chef honoraire du département de l'Oise et Faucher, agent-voyer en chef honoraire du département de la Seine-Inférieure.

Les experts remirent leur rapport dans les premiers mois de 1890.

La première question qui leur avait été posée était celle-ci : L'augmentation de dépenses déclarées par l'entrepreneur Lefebvre est-elle justifiée par une augmentation de travaux exécutés ou bien y a-t-il eu faux ou double emploi.

Les experts se sont trouvés d'accord sur ce point avec l'entrepreneur

La deuxième question était ainsi formulée : Les sommes perçues en trop ne s'appliquent-elles pas à d'autres travaux exécutés en d'autres endroits. Les trois experts ont répondu : Non.

3e question. — Les agents de l'administration connaissaient-ils ces agissements ?

Les experts constatent qu'on n'a pu leur présen-

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 139

LES MILLIONS
De M. Joramie

TROISIÈME PARTIE

L'HÉRITIÈRE

— Mais si, monsieur.

— Alors, Denise ?

— Je ne vous ai donc pas dit, monsieur, que, pour montrer le flacon à l'homme, elle l'a pris dans le placard près de la cheminée.

— Vous avez oublié de me dire cela, mon enfant, et ce renseignement que vous me donnez maintenant est très précieux. Vous pouvez retourner près de votre frère et attendre que je vous appelle.

Denise se retira et le vieux docteur descendit à son laboratoire.

Deux heures plus tard, c'est-à-dire à midi, monsieur Maugars et Denise étaient dans le couloir du mur de la Tourelle.

Le vieillard avait pensé que, midi étant l'heure du repas, les hôtes de la Tourelle seraient tous au rez-de-chaussée et qu'il pourrait s'introduire sans risquer d'être surpris dans les chambres du premier étage. Il ne s'était pas trompé. Après être resté un instant l'oreille tendue, n'entendant rien, il dit tout bas à Denise :

— De l'autre côté de ce mur, il y a deux chambres et le poison se trouve dans un placard, près de la cheminée de l'une de ces chambres. Or, Denise, nous sommes venus ici pour prendre ce poison et le remplacer dans le flacon par un autre liquide.

— Mais, pour faire cela, monsieur, répondit la jeune fille, il faudrait pouvoir entrer dans la chambre.

— Nous le pouvons, Denise.

— Comment, monsieur ?

— En faisant un trou dans le mur, répondit monsieur Maugars en souriant.

Denise, ahurie, le regardait.

— Ecoutez, reprit monsieur Maugars, c'est vous qui ouvrirez le placard et prendrez le flacon contenant le poison pendant que je ferai bonne garde un revolver à la main.

Je vous remets ce flacon vide dans lequel, grâce à ce petit entonnoir, vous verserez le poison sans en répandre une goutte. Mais, avant de verser, vous examinerez bien ce qui reste de poison dans le flacon afin de le remplacer par une quantité égale du liquide que j'ai sur moi et que je vous remettrai quand la première opération sera terminée. Avez-vous bien compris, Denise ?

— Oui, monsieur.

— A nous deux, mon enfant, nous allons sauver une malheureuse femme de la folie. Inutile d'ajouter que c'est un contre-poison extrêmement puissant que nous allons substituer au poison. Et l'horrible femme qui a fait boire le poison nous aidera sans le savoir, à guérir sa victime.

Aucun bruit ne se faisant entendre dans les chambres, monsieur Maugars fit jouer le mécanisme et le fond du placard descendit.

Denise, stupéfiée, ouvrait de grands yeux, se demandant si le maître de François n'était pas un de ces sorciers dont on parle encore dans les villages le soir, à la veillée.

Le passage ouvert, monsieur Maugars posa sa lanterne sur le carreau, s'arma de son revolver et pénétra dans la première chambre, faisant signe à Denise de le suivre.

Tous deux traversèrent la chambre de la veuve Lureau, marchant à pas de loup, et entrèrent dans celle de la fausse madame Fournier.

Monsieur Maugars indiqua le placard à Denise et se plaça en sentinelle à la porte.

Denise était très émue, mais elle ne tremblait pas, la vaillante fille. Elle ouvrit le placard et saisit le flacon.

Tout en tendant l'oreille, monsieur Maugars avait les yeux sur elle et suivait tous ses mouvements.

Denise remarqua que le vide du flacon descendait un peu au-dessous de l'étiquette sur laquelle étaient écrits ces mots : *Eau de Ceylan* ; puis elle versa le liquide dans la fiole que lui avait remise monsieur Maugars.

Celui-ci, alors, prit la fiole dans laquelle le poison venait d'être versé, et tendit à la jeune fille le flacon qu'il avait pris dans sa poche.

Le transvasement fait, Denise remit à sa place, dans le placard, le flacon qui contenait maintenant le contre-poison.

L'œuvre du bien était accomplie et allait détruire l'œuvre du mal.

Le vieillard et la jeune fille sortirent de l'appartement sans avoir fait le moindre bruit. Le passage fut refermé, Monsieur Maugars reprit sa lanterne et ils s'éloignèrent rapidement.

— Maintenant, se disait le vieux médecin, je me sens plus tranquille. Quelle que soit la décision qui sera prise, l'œuvre criminelle ne s'accomplira point. La pauvre femme est sauvée !

Mais ce que Denise et moi venons de faire n'est pas encore suffisant ; il faut que j'obtienne rapidement la guérison. Dans l'après-midi, je préparerai une médication, et la nuit prochaine, quand tout le monde dormira à la Tourelle, je la ferai prendre à la malade.

En quittant la jeune fille, monsieur Maugars lui dit :

— Ce que je vous recommande surtout, Denise, c'est de garder le silence sur ce que nous avons fait.

Aussitôt après avoir déjeuné et fait une visite à Lucien, dont l'état était de plus en plus satisfaisant, le docteur s'enferma dans son laboratoire. Il put y rester jusqu'à l'heure du dîner, car personne ne vint le déranger.

Il se coucha comme d'habitude à dix heures, après être resté vingt minutes près du malade à qui il avait dit :

— Votre vieil ami, monsieur Mourillon, n'est pas venu vous voir aujourd'hui ; mais vous aurez sûrement sa visite demain matin. Vous allez encore bien vous reposer cette nuit, et demain vous pourrez raconter à monsieur Mourillon ce qui vous est arrivé à Ville-d'Avray.

Lucien avait répondu :

— La mémoire m'est complètement revenue monsieur, et j'aurais pu dire aujourd'hui même ce que vous et mes amis avez le droit de savoir. Mais vous m'avez défendu de parler avant que vous ne m'y ayez autorisé, et je vous obéis en gardant le silence.

Monsieur Maugars s'était donc couché à dix heures, à peu près en même temps que Denise, François et Eglantine ; mais il ne dormit point. A une heure du matin, il se leva, s'habilla très vite et descendit au rez-de-chaussée.

Après avoir allumé la lanterne, il entra dans son laboratoire où il prit la potion qu'il avait préparée dans la journée et une toute petite fiole ayant un bouchon à vis, dans laquelle était enfermé un narcotique qu'il suffisait de respirer pour s'endormir immédiatement.

Il pouvait être deux heures quand le docteur s'introduisit doucement dans la chambre de madame Lureau, faiblement éclairée.

La veuve dormait ; mais d'un sommeil agité, pénible, car elle avait eu dans la journée, vers quatre heures, une épouvantable crise.

Monsieur Maugars remarqua que la porte entre les deux chambres était ouverte toute grande ; mais cela ne l'empêcha point de marcher hardiment vers le lit de la veuve. D'ailleurs, madame Fournier dormait sans doute.

L'essentiel était de ne pas réveiller madame Lureau qui, en le voyant, aurait poussé des cris de terreur. Aussi s'empressa-t-il de faire usage de son narcotique. Alors, certain que la veuve ne se réveillerait pas, car il venait de l'endormir pour six ou huit heures au moins, en faisant succéder un sommeil paisible au sommeil tourmenté, il versa la préparation chimique dans un verre à bordeaux dont il s'était muni.

Cela fait, il glissa son bras gauche sous le cou de la dormeuse, afin de pouvoir en même temps soulever la tête et ouvrir la bouche avec ses doigts. Le liquide tomba comme dans un entonnoir.

En se redressant, le docteur glissa légèrement et son pied heurta la table de nuit.

Anastasie, qui ne dormait qu'à moitié, fut réveillée tout à fait par le bruit.

— Chère amie, demanda-t-elle de sa voix mielleuse, est-ce que vous vous êtes levée ? Vous avez peut-être besoin de quelque chose.

Madame Lureau ne lui répondant pas, elle sauta à bas de son lit, alluma une bougie et, en chemise, elle vint jusqu'au lit de la veuve.

Heureusement, le docteur avait eu le temps de gagner le placard et de tirer la porte sur lui.

— Elle dort, murmura la complice de Rabiot.

Pendant un instant elle resta immobile, dardant le feu de ses prunelles sombres sur le visage livide de sa victime.

Elle eut un hideux sourire.

— Je me suis trompée, grommela-t-elle, les dents serrées, c'est le craquement d'un meuble que j'ai entendu.

Et, tranquillement, elle alla se remettre au lit.

XVI
LA LUMIÈRE SE FAIT

A huit heures et demie, monsieur Maugars reçut par la poste une lettre lui annonçant que le comte de Soleure et Mourillon arriveraient chez lui à dix heures.

Un peu avant dix heures François ouvrit la porte cochère. A dix heures dix minutes le coupé du comte entrait dans la cour et la porte cochère était fermée.

Monsieur Maugars, qui attendait, accourut au-devant des visiteurs les mains tendues. Il les fit entrer dans son salon où l'on causa un instant. Ensuite les trois hommes se rendirent dans la chambre de Lucien.

Denise était avec son frère.

Le malade était encore très pâle, mais déjà assez fort pour se tenir, sans fatigue, assis sur son lit.

A la vue du comte et de Mourillon, ses yeux rayonnèrent.

— Oh ! monsieur le comte, s'écria-t-il avec un accent de joie et de reconnaissance intraduisible, comme vous êtes bon !... La visite que vous me faites et qui me rend si heureux me dit que j'ai obtenu le pardon de vives inquiétudes que j'ai causées.

— Oui, Lucien, on vous pardonne, non de vous être jeté dans un danger que vous ne soupçonniez point, mais de ne pas avoir parlé au moins à votre ami Georges de madame et de mademoiselle Lureau.

Et, comme le jeune homme regardait avec surprise monsieur de Soleure, celui-ci continua :

— Mon cher Lucien, il y a certaines choses que vous n'avez pas à nous apprendre, nous les connaissons. Nous savons comment vous avez connu madame Lureau et sa fille et ce que vous avez fait pour la pauvre veuve malade et sa fille sans ouvrage. Nous savons également que mademoiselle Eugénie Lureau est une très jolie personne et que vous en êtes devenu amoureux.

Un jour, la mère et la fille ont brusquement quitté Paris, ce qui vous a causé une grande douleur, car vous ignoriez où elles étaient allées.

— Tout cela est vrai, monsieur le comte.

— Vous nous direz tout à l'heure comment vous avez découvert que madame Lureau et sa fille étaient allées demeurer à Ville-d'Avray chez une certaine madame Fournier. C'est, — nous en sommes convaincus — en rôdant autour de l'habitation de cette madame Fournier que vous avez failli perdre la vie.

— Oh ! j'ai été bien imprudent, dit tristement le jeune homme.

— Oui, mais Dieu merci, vous avez été sauvé par miracle. Maintenant et puisque monsieur le docteur nous a donné l'assurance que vous pouviez parler aujourd'hui sans trop vous fatiguer, veuillez, mon ami, nous faire connaître exactement ce qui vous est arrivé.

Lucien raconta sa rencontre avec Eugénie, leur conversation, sans oublier de parler du bruit entendu dans la haie ; comment et pourquoi ils s'étaient promis de se revoir le soir après dix heures.

— Je fus exact au rendez-vous, poursuivit-il ; les deux coups convenus furent frappés à la porte du jardin. Persuadé que c'était Eugénie qui m'annonçait sa présence, j'escaladai le mur et sautai dans la propriété. Aussitôt un coup violent m'atteignit à la tête et je roulai sur le sol.

(*A suivre*). Emile RICHEBOURG